

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
M. Gomes, Mme Sonia Lagarde et M. Tuaiva

ARTICLE 8

A l'alinéa 2, supprimer les mots : « des contrats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.